

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux, le 14 avril à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Thomas BIETRY, Martine BENJAMAA, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Emmanuelle PALMA GERARD, Robert NATALE, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires** Bernadette BAUMGARTNER, Bernard PATTAROZZI et Emmanuelle PY **membres suppléants**.

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Anne-Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sandrine LARCHER, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER Nicolas PETERLINI, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Virginie REY, et Jean Michel TALON

**Avaient donné pouvoir :** Daniel BOUR à Lionel ROY, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Thierry MARCJAN à Christian RAYOT, Claude MONNIER à Emmanuelle PY, Florence PFHURTER à Jean-Louis HOTTLET, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY, Frédéric ROUSSE à Françoise THOMAS, et Jean-Michel TALON à Christian RAYOT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 1 <sup>er</sup> avril 2022	Le 1 <sup>er</sup> avril 2022	En exercice	50
		Présents	23
		Votants	29

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres présents, Bernadette BAUMGARTNER est désignée.

### **2022-03-04C – Budget Assainissement collectif – Budget primitif 2022**

*Rapporteur : Gilles COURGEY*

*Vu le débat d'orientation budgétaire visé par le conseil communautaire du 3 mars 2022,*

*Vu les restes à réaliser et les différents résultats,*

Le Budget Primitif est voté par nature et par chapitre selon la réglementation de la M49 pour un Établissement Public de Coopération Intercommunale comprenant des communes de plus de 3500 habitants.

Pour mémoire, les éléments importants pris en compte pour l'élaboration du budget primitif 2022 et présentés lors du débat d'orientation budgétaire sont les suivants :

A la section de fonctionnement, en dépenses :

vu le personnel affecté aux missions du service assainissement, le personnel mutualisé en charge de l'accueil et de la facturation sur le pôle technique de Grandvillars et de la comptabilité et de la gestion des ressources humaines au niveau du siège de Delle et la prise en charge des indemnités du vice-président délégué, **une somme de 500 000 € est à inscrire au chapitre 012.**

vu les achats de produits de traitements, les charges d'exploitation (électricité, carburant, téléphonie, assurances, analyses d'autosurveillance, etc.), les travaux d'entretien nécessaires à l'exploitation de notre infrastructure ainsi que les différents marchés de travaux (réseaux et stations) ou de prestations de services (gestion des boues de STEP, télégestion, informatique, EU Fêche sur PMA), **une somme de 846 400 € est à inscrire au chapitre 011.**

vu la redevance modernisation des réseaux de collecte à verser à l'agence de l'eau, **une somme de 140 000 € est à inscrire au chapitre 014.**

vu les charges financières correspondant aux intérêts d'emprunts contractés les années précédentes, **une somme de 145 000 € est à inscrire au chapitre 66.**

vu les dotations aux amortissements prévues, **une somme de 755 000 € est à inscrire au chapitre 42.**

vu la participation aux frais de fonctionnement de la station de Montreux-Château, au remboursement d'un emprunt concernant des travaux de réseau pluvial sur Fêche l'Eglise, ainsi que les annulatifs de factures, **une somme de 70 000 € est à inscrire au chapitre 67.**

**une somme de 600 000 € est inscrite au chapitre 023** pour le virement à section d'investissement.

A la section de fonctionnement, en recettes :

vu notamment l'évolution des mètres-cubes d'eau vendus aux abonnés ces dernières années et nos différents projets, le prix de la redevance assainissement (1,84 € HT / m<sup>3</sup>), le montant de la redevance modernisation des réseaux de collecte fixé par l'Agence de l'eau (0,16 € HT / m<sup>3</sup>), la prévision de prestations de travaux neufs (branchements d'abonnés), la redevance Participation à l'Assainissement Collectif, **une somme de 1 790 600 € est à inscrire au chapitre 70.**

vu les primes d'épuration attribuées par l'Agence de l'eau concernant le fonctionnement des stations d'épuration et de la participation du Syndicat d'Épuration de la Basse-Allaine (SEBA Suisse), **une somme de 126 000 € est à inscrire au chapitre 74.**

**un montant de 276 000 € est à inscrire au chapitre 042** pour les amortissements de subventions.

**A la section d'investissement, en dépenses :**

vu les restes à réaliser 2021 (4 003 259,67 €) et vu le programme des travaux envisagés pour 2022 correspondant notamment :

- au financement de travaux complémentaires sur la STEP de Beaucourt et la STEP et les réseaux sur Froidefontaine,
- à la mise en séparatif d'une dernière tranche de travaux sur Florimont,
- à la réhabilitation de réseaux et la mise en séparatif de certaines rues sur Faverois,
- à des travaux de modifications de réseaux sur Delle et Lebetain,
- à des travaux de réhabilitations sur la STEP de Grandvillars (vis d'Archimède, pompes), sur les PR de Grandvillars (Siava) et de Joncherey (Charbonnier), **des sommes respectivement de 10 000 € et 6 039 201,22 € sont à inscrire aux chapitres 20 et 21.**

vu les capitaux d'emprunts à rembourser déjà contractés, **une somme de 274 000 € est à inscrire au chapitre 16.**

vu les travaux envisagés et les avances à payer, **une somme de 149 826,03 € est à inscrire au chapitre 23.**

**A la section d'investissement, en recettes :**

vu les restes à réaliser (2 550 510 €) et les aides financières pour les travaux attendues (Agence de l'eau, DETR), **une somme de 3 150 510 € est à inscrire au chapitre 13.**

vu le virement prévu de la section de fonctionnement, **600 000 € sont à inscrire au chapitre 021,**

vu la dotation aux amortissements, **une somme de 755 000 € est à inscrire au chapitre 40.**

**une somme de 100°000 € est à inscrire au chapitre 23** pour les immobilisations en cours.

Ainsi, le budget 2022 :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	3 101 400 €	3 178 425 €	77 025 €
Investissement	6 749 027 €	6 749 027 €	0 €
Résultat général de l'exercice			77 025 €

De manière synthétique et détaillée :

<b>Image synthétique du BP 2022 par section et chapitre</b>		
<b>Section de fonctionnement</b>		
<b>En dépenses</b>		
Chap. 11	Charges à caractère général dont	<b>846 400 €</b>
6061	Fournitures (eau, électricité, etc.)	200 000 €
6062	Produits de traitement	95 000 €
6152	Entretien et réparation de biens immobiliers	250 000 €
6226	Honoraires (STEP Badevel-Fêche)	15 000 €
6228	Contrat gestion des boues	80 000 €
Chap. 12	Charges de personnel	<b>500 000 €</b>
Chap. 14	Reversement redevance modernisation réseaux de collecte	<b>140 000 €</b>
Chap. 022	Dépenses imprévues	<b>25 000 €</b>
Chap. 023	Virement à la section d'investissement	<b>600 000 €</b>
Chap. 042	Dotation aux amortissements	<b>755 000 €</b>
Chap. 65	Perte sur créances irrécouvrables	<b>10 000 €</b>
Chap. 66	Remboursement des intérêts d'emprunts	<b>145 000 €</b>
Chap. 67	Charges exceptionnelles	<b>70 000 €</b>
Chap. 68	Provisions pour risques et charges	<b>10 000 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>3 101 400 €</b>